

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 28 septembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE GROVA DANS LE CADRE DU PROJET « TERRITOIRE INTELLIGENT/SMART RÉGION.

Tourisme - Laura Iker

0478.255.543 – laura.iker@spge.be

Le Conseil Communal a décidé d'adhérer et de signer une convention de partenariat entre le GROVA et la Commune d'Esneux dans le cadre de l'appel à projet « Territoire intelligent/Smart Région.

Cet appel à projet, développé dans le cadre du programme Smart Région de la stratégie Digital Wallonia, vise au développement de territoires intelligents par la mobilisation des entreprises au profit des collectivités locales pour 2024.

Le projet consiste en la création d'une carte multicouches en ligne reprenant toutes les données à connotation touristique de la région OVA (Ourthe, Vesdre, Amblève), comme par exemple les hébergeurs, les producteurs, les balades gourmandes, les itinérances, les gares, les arrêts de bus, ...

La plateforme permettra de calculer des itinéraires en fonction des envies de l'utilisateur. Que ce soit pour se balader, faire ses courses, aller au travail et autres par différents moyens de transport (dont la mobilité douce). Chaque balise sera accompagnée d'une fiche descriptive des attraits de la région et de commentaires émanant de la participation citoyenne.

Cette convention avec le GROVA permettra de mettre en avant tout le patrimoine touristique de la Commune d'Esneux ainsi que l'agriculture locale.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET À LA CRÉATION D'UN ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN) À LA COMMUNE D'ESNEUX.

Seniors - Bernard Marlier

0486.322.758 – bernard.marlier@esneux.be

La Commune d'Esneux va présenter sa candidature pour le projet « Créations de nouveaux Espaces Publics Numériques (EPN) » afin de favoriser l'inclusion numérique de tous les Wallons. Le service Seniors devra introduire le dossier pour le 2 octobre à 12h.

Il est important de lutter contre la fracture numérique qui peut amener à des inégalités et des inquiétudes. Nous utilisons tous de plus en plus les services et outils numériques existants. Cependant, un grand nombre de citoyens n'utilisent pas ou peu Internet faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires.

« *C'est pourquoi la Commune d'Esneux souhaite présenter sa candidature pour ce projet. Mettre en place un EPN labellisé permettra à la Commune de bénéficier de plusieurs avantages comme des formations, l'intégration dans un réseau wallon encadré et animé au quotidien, une visibilité renforcée localement et régionalement, une mutualisation de ressources avec d'autres EP, ...* », explique Bernard Marlier, Échevin des seniors.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 28 septembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

De plus, la Commune pourra bénéficier d'un subside de 30.000€ destiné à l'achat d'équipements numériques destinés au public cible, pour l'amélioration de locaux, la promotion du dispositif ou encore pour la rémunération de l'animateur.

MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF.

Affaires sociales - Pauline Gobin

0474.138.105 - pauline.gobin@gmail.com

La Commune d'Esneux a décidé de mettre en place un budget participatif pour un montant de 20.000€ TVAC, net de subside et de subvention. Le budget participatif permet aux citoyens de proposer des projets d'investissement et de voter pour leur favori.

« *Il est important de permettre aux citoyens de s'investir dans la prise de décision communale. Nous voulons que les habitants s'impliquent dans la vie de leur village, de leur quartier et de leur commune. Les objectifs sont, entre autres, l'amélioration du cadre de vie de la population, la réalisation de projets destinés à tisser du lien social, de rapprocher les habitants de leurs institutions locales et de partager avec eux une partie de la réalité des procédures administratives.* », explique Pauline Gobin, Échevine des affaires sociales.

Le groupe porteur du projet devra être constitué soit en ASBL dont le siège social est établi sur la Commune d'Esneux, soit en association regroupant au minimum 5 personnes âgées de minimum 18 ans et domiciliées à des adresses différentes à Esneux, jouissant de leurs plein droits civils et politiques, et ayant désigné une personne référente.

Pour que le projet soit recevable, il devra répondre à certaines conditions :

- Le projet devra être localisé sur une propriété accessible au public sur le territoire de la commune d'Esneux, soit sur un terrain privé, soit sur le domaine public ;
- Le projet devra être un projet d'investissement (c'est-à-dire une dépense à caractère exceptionnel qui ne génère pas de frais de fonctionnement courants) et non ponctuel ;
- Le projet pourra être mis en œuvre dans les deux ans qui suivent la sélection du projet lauréat ;
- Le projet devra favoriser la rencontre entre les citoyens, la convivialité et l'intégration sociale ;
- Le projet devra répondre au minimum à deux de ces critères :
- Le projet favorise la cohésion sociale, l'intergénérationnel et l'interculturel ;
- Le projet participe à l'amélioration du cadre de vie ;
- Le projet favorise la mobilité douce et les déplacements alternatifs ;
- Le projet participe au développement économique de la commune et/ou au développement de nouvelles pratiques économiques (collaboratives, circulaires, etc.) ;
- Le projet répond à des besoins liés à des difficultés humaines, sociales ou physiques ;
- Le projet participe à l'éducation permanente au sens large (sport, culture, mouvements de jeunesse, etc.) ;
- Le projet valorise le patrimoine communal.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 28 septembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

Les projets déposés seront soumis à une étude de recevabilité par les agents communaux. Les citoyens pourront ensuite passer au vote. Le Plan de Cohésion Social sera le principal coordinateur entre les porteurs de projets, les projets et les services communaux.

INTRODUCTION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ÉCOLE DE MONTFORT AU PLAN D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES.

Enseignement – Anne-Catherine Flagothier 0478.293.390 – annecatherine.flagothier@avocats-levy.be

Le 5 juin 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un vaste plan d'investissement dans les bâtiments scolaires. L'objectif de ce plan est d'accélérer la transition énergétique des bâtiments scolaires.

Lors du Conseil Communal du 22 juin 2023, il a été décidé d'introduire un dossier de candidature pour obtenir un financement afin de rénover l'école de Montfort. Le dossier a été réalisé et est à présent clôturé. Il va pouvoir être introduit à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le principe majeur du projet est la suppression de l'ensemble des modules sur site et leur remplacement par des extensions de l'ensemble bâti avant. Ce réaménagement rencontrera les exigences environnementales et urbanistiques, tout en permettant une re-verdurisation de l'espace récréatif des enfants. Aucune intervention n'est prévue pour le volume des classes maternelles, rénové en 2005 (hormis la mise aux normes incendie et technique (ventilation et chauffage)).

Les travaux de démolition, de construction et l'installation des techniques ont été estimés à 3.220.955,75€ TVAC. Le dossier de candidature devra être déposé au plus tard pour le 20 octobre 2023. Les projets sélectionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront connus fin décembre 2023.